

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

Présents : M. Pierre DUCERF, Mme Françoise BERTHIER, M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, Mme Marie-Pierre BERNARD M. David BONNET, Mme Lourdès DA COSTA, Mme Chantal VOLAN, M. Yves GATEAUD, M. Régis TOURNUS, M. Julien GUENARD, M. Edouard DUCERF, M. Frédéric PRIEST.

Excusé : M. Jacques BOULOGNE

Secrétaire de séance : Mme Françoise BERTHIER.

--==--==--==

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2015.

Subventions 2016

001/2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nombreuses demandes de subvention, sur proposition du Maire, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2016 :

(M. Gérard BERLAND, Président Comité de La Salle St Jean, M. Régis TOURNUS, Président du Comité des Fêtes, M. Eric MARECHAL, Président du Club de Boxe, quittent la séance pour le vote de leur subvention respective)

ADMR Charolles	220 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Charolles	180 €
Papillons blancs Paray-le-Monial	50 €
Comité lutte contre le cancer	50 €
APE Arbre Noël	150 €
ADIL S & L	50 €
Prévention Routière	50 €
ARPAGH Charolles	110 €
Harmonie Charolles	150 €
Club Amitié Vendénesse	150 €
CIFA Mercurey	20 €
Service remplacement agriculture	120 €
Radio Cactus	80 €
Croix Rouge Française	80 €
Restaurants du Cœur	80 €
DOJO Forme Judo club Charolles	60 €
ARPA Mably	20 €
Ptits Papiers St Aubin en Charolais	50 €
Lycée J WITTMER Charolles foyer socio-éducatif	130 €
Gym détente Viry Vendénesse	300 €
ASV Foot Vendénesse	500 €
Association sauvegarde fours à chaux	1 000 €

Comité Salle St Jean	120 €
Vendenesse Boxe	500 €
Ecole de Vendenesse-(voyage)	1 000 €
Restaurant scolaire	11 500 €
Garderie Copain copine	8 000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2016 article 6574.

Projet D.E.T.R. 2016 pour WC publics

002/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est éligible à la D.E.T.R. 2016 et propose d'en faire la demande pour les projets suivants :

- Mise aux normes et accessibilité des WC publics « haut du bourg »
- Création d'un WC public aux normes et accessibilité à côté de l'agorespace «Croix des Fleurs»

Le taux minimum de cette subvention est de 20 %, le taux maximum 60 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à présenter le dossier et à solliciter la D.E.T.R. pour l'année 2016.

Encaissement concessions cimetière

003/2016

M. le Maire rappelle que la suppression du CCAS a été décidée par délibération du 17 septembre 2015 n° 026/2016.

Les produits des concessions cimetière doivent donc être encaissés sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise désormais M. le Maire à émettre les titres de concessions cimetière sur le budget communal.